

## Règlement relatif aux véhicules d'occasion au sein du port d'Anvers

Anvers, le 9 novembre 2020

La sûreté et la sécurité figurent en tête de liste des priorités de l'Autorité portuaire d'Anvers. Aussi les véhicules d'occasion et leur éventuelle cargaison supplémentaire doivent-ils répondre à toutes les règles et réglementations nationales et internationales pertinentes qui s'appliquent.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs mesures ont été mises en place en vue de faciliter le contrôle de la conformité des véhicules d'occasion et la cargaison supplémentaire éventuelle les accompagnant et de renforcer la sécurité sur le terminal et le navire. Ces premières initiatives se sont traduites par quelques améliorations, mais de toute évidence, d'autres démarches s'imposent pour établir une méthode de manutention et de transport des véhicules d'occasion à la fois durable, sécurisée et sûre.


Les nouvelles règles suivantes entrent en vigueur. Afin d'offrir un temps d'adaptation à toutes les parties concernées, la date effective d'entrée en vigueur est le **1/01/2021** :

- voitures (hauteur max. de 1,70 m ou 13 m<sup>3</sup>) et petits utilitaires (1,71 à 2,10 m ou 13 m<sup>3</sup> au 18 m<sup>3</sup> max.) : pas de cargaison supplémentaire admise (sauf équipements propres au véhicule comme l'extincteur, le triangle de sécurité, une roue de secours, le cric)
- grands utilitaires (> 2,10 à 2,60 m ou 18 m<sup>3</sup> au 28 m<sup>3</sup> max) :
  - compartiments ouverts, cargaison autorisée jusqu'à hauteur d'épaule des sièges
  - compartiments fermés, cargaison autorisée dans l'espace de rangement, jusqu'à mi-hauteur du compartiment
- bus de transport de personnes : pas de cargaison supplémentaire admise
- camions/véhicules RoRo (hauteur > 2,60 m / largeur > 2,20 m) : cargaison supplémentaire admise jusqu'au poids maximum autorisé du véhicule

En cas de non-conformité, le véhicule devra être bloqué et ne pourra pas quitter le territoire.

Nous invitons toutes les parties concernées à prendre bonne note de ces nouvelles règles pour garantir un transport sûr et durable de ces cargaisons.

Sincères salutations,



Paul Wauters  
Harbourmaster



Rob Smeets  
Chief Operations Officer